

Firminy-Tivoli-Marmiers-Camisières-Canteloube-Clémenceau-Baradel Tronquières

Aurillac, le 8 janvier 2024

DIRECTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN.
Dossier suivi par :
valerie.peyrouzel@aurillac.fr
04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 21 NOVEMBRE 2023

Objet : Conseil de Quartier 6

Étaient présents : Chantal AMARI, Arlette BOUCHET, Marie-Thérèse CHANCEL, Martine CONNE, Éliane DAUZONNE, Francine GAZAL, Jacqueline LACOSTE, Maguy MAYENOBE, Valérie PEYROUZEL, Véronique VISY, Nicole SERIEYS, Jean-Michel ARMAND, Jean DAUZONNE, Jean-François LABORIE et Pierre ROUCHES.

Étaient excusés : Alice BELGUIRAL, Marie CONDAMINE, Pierre CONDAMINE et Francis GIBIAT.

Intervenants :

- Cyril LAGARDE : directeur adjoint Aménagement Environnement.

Véronique VISY accueille les membres et Cyril LAGARDE pour cette nouvelle réunion du conseil de quartier 6. Après avoir énoncé l'ordre du jour, elle présente le premier sujet.

1 - Point sur les évolutions et changements au sein du service Démocratie Locale :

Suite à des changements en matière de personnel au sein du service Démocratie Locale, Véronique informe les membres que la Municipalité a fait le choix de conserver un référent par CDQ soit :

- Eric FARGES : chef de service, coordination des projets, de la plateforme citoyenne numérique, et l'animation de 2 conseils de quartiers (CDQ 1 et 4).
- Valérie PEYROUZEL : coordination financière et l'animation de 3 conseils de quartiers (CDQ 3-5 et 6).
- Un nouvel animateur partagé avec le service Jeunesse en cours de recrutement : 1 conseil de quartier (CDQ2).

Le maximum va être fait pour conserver le rythme de 3 réunions plénières par an pour chaque CDQ. Des groupes de travail plus autonomes pourront se réunir au besoin sous l'égide du président et avec ou non la présence de l'élue référente. Cette manière de fonctionner a été testée sur deux conseils de quartier et a bien fonctionné.

Un secrétaire de séance pourra être nommé pour relever les différentes décisions et en faire part aux animateurs du service Démocratie locale. Elle rappelle que la démocratie participative locale est le 1^{er} des 120 engagements du mandat municipal. Véronique précise également que les conseils de quartier sont des instances de participation citoyenne parmi d'autres outils comme :

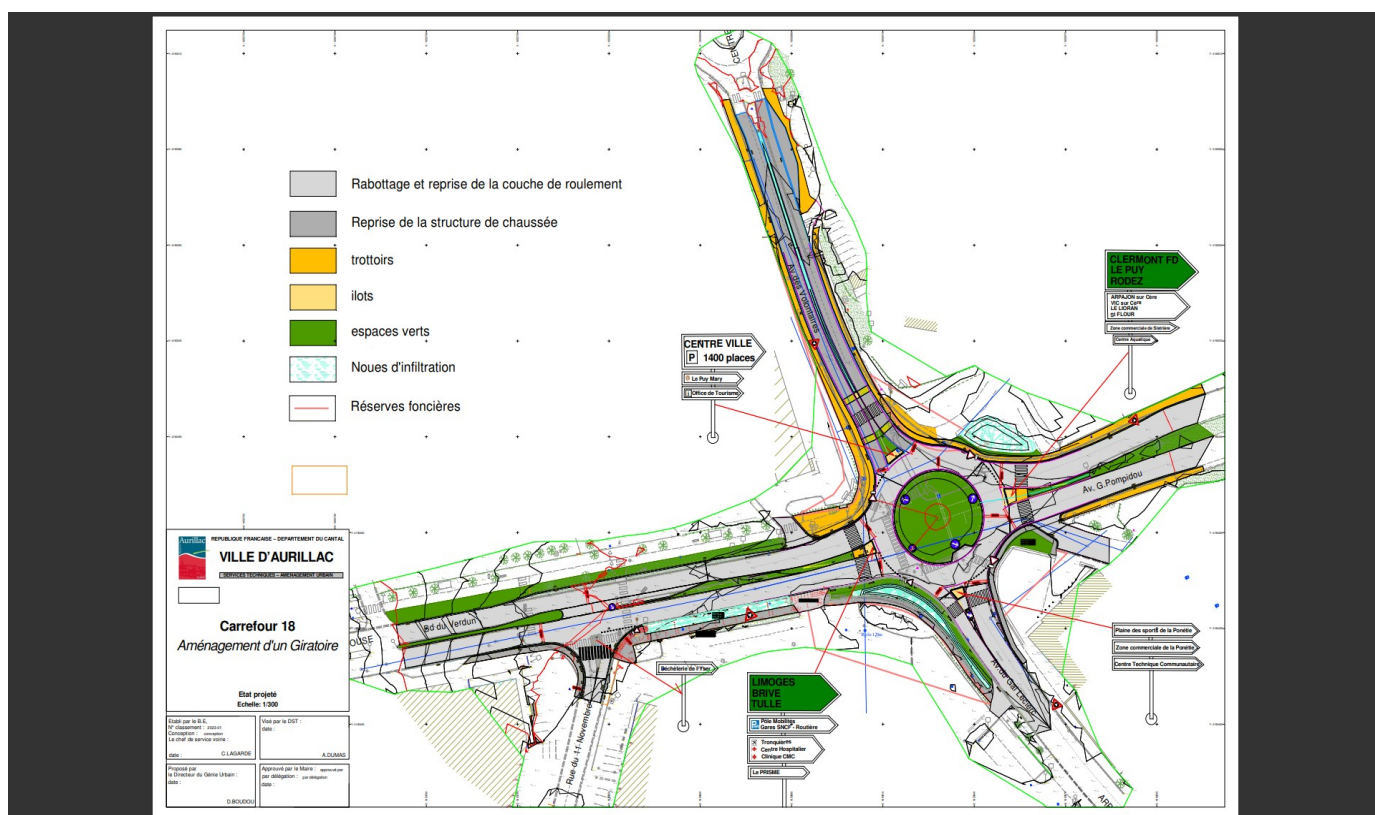
- *La plateforme numérique citoyenne* : (<https://jeparticipe.aurillac.fr/>) lancée en avril 2023 sur laquelle diverses enquêtes ont déjà été menées (ex : sur l'extinction de l'éclairage public, la propreté urbaine, les animations estivales, sondage sur les crèches auprès des parents...).

- *Les concertations de terrain ciblées* : (ex : sur les quartiers Saint Géraud, Gravier/Gerbert, Pupilles/ Saint Eugène/Jordanne).

- *La journée écocitoyenne* : créée en 2018, la journée écocitoyenne a pour but de créer un rendez-vous annuel citoyen avec une participation active des membres des Conseils de Quartier et des Aurillacois. Les personnes inscrites sur cette action ramassent sur une matinée les déchets le long de la Jordanne (de Peyrolles à la Ponétie).

- *Un budget participatif à venir* : En cours de réflexion et qui sera le moment venu présenté aux membres des CDQ.

2 - Point sur le projet : Carrefour giratoire Verdun par Cyril LAGARDE, directeur adjoint de la Direction Aménagement et Environnement.



Pour information, c'est environ un hectare de zone à réaménager. Ce projet urbain (au croisement des avenues Georges Pompidou, du Général Leclerc, des Volontaires et du boulevard de Verdun) prend en compte la gestion du trafic afin de le fluidifier. Il a également pour vocation de modifier l'environnement paysager du secteur, avec la prise en compte des déplacements doux, la mise en

place d'une gestion alternative des eaux pluviales avec des « noues », la mise en œuvre d'espaces de fraîcheur et d'espaces verts, l'implantation d'un nouvel éclairage public.

Ce projet d'aménagement de la circulation par giratoire supprimera à terme pour la collectivité l'ensemble des coûts importants d'entretien liés à la gestion actuelle par feux (énergie, contrôleur de gestion des feux, matériel...).

Cyril LAGARDE précise également que les feux seront supprimés au carrefour du 11 novembre/boulevard de Verdun et que l'avenue des Volontaires passera à deux voies. Les travaux devraient débuter début 2024, pour une durée d'environ cinq mois.

3 - Informations diverses :

- Ville d'Aurillac :

- Véronique VISY a informé les membres que Monsieur le Maire avait le plaisir de les convier à l'inauguration des travaux de requalification des allées du centre commercial de Marmiers qui s'est déroulée le **jeudi 30 novembre 2023 à 17h30 sur site**. Cette inauguration a été suivie du lancement des illuminations de Noël du quartier de Marmiers.
- Ramassage des sapins de Noël : Les services municipaux effectueront une tournée pour ramasser les sapins de Noël le **mercredi 10/01 et jeudi 11/01**. Merci de bien vouloir les sortir sur ces deux jours.
- Vœux citoyens : Vous êtes toutes et tous invités à célébrer la nouvelle année avec la municipalité le **mercredi 17 janvier à 19 heures** à la Halle de Lescudilliers. Ce moment sera l'occasion aussi de faire part de vos suggestions pour améliorer tel service ou tel aménagement, et aussi pour la Municipalité de vous présenter les projets pour l'année 2024, certains déjà engagés, d'autres à venir.

4 - Échanges et questions diverses :

Q : Demande faite lors d'une précédente réunion, les membres s'étonnent de la disparition d'un banc rue Pierre CREMONT (face à l'ancienne crèche de Canteloube) alors qu'il devait être seulement déplacé à l'ombre, en face de son installation initiale ?

De plus pour information, au niveau du 17 de cette même rue, sur une petite placette, un banc non visible (car à l'arrière des poubelles) n'est jamais utilisé. Il pourrait être déplacé sur un lieu plus propice.

R : Valérie a fait le lien avec Dominique VIDALINC, chef de service des aires de jeux, espaces sportifs et menuiserie. Pour information le banc enlevé est stocké au Centre Technique Municipal. Après une visite sur site le technicien propose de l'installer sur le petit chemin piétonnier (au niveau de l'entrée arrière du restaurant scolaire de l'école de Canteloube). La proposition a été transmise à Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC conseillère déléguée au cadre de vie pour arbitrage. Après validation du lieu, l'animatrice pourra faire une demande pour la mise en place du banc.

Q : Des membres soulignent que les étalages de certains commerçants du Centre Commercial de Marmiers empiètent de trop sur la partie de l'espace public. De plus les équipements de cuisson comme rôtissoire et grill kebab salissent énormément les dalles en pierre du nouvel aménagement des allées.

R : Suite à la réunion Valérie a contacté Jennyfer RUET manager du commerce qui était déjà avisée de la problématique. Elle précise que la rédaction d'une

réglementation est en cours de réflexion. Sur ce document, sera demandé aux commerçants, de respecter les règles d'hygiène, de ne créer aucune gêne pour la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite ou malvoyantes et des services de secours etc.

Q : Depuis le relogement d'associations, du Centre Social de Marmiers à Vivacité et la création du Sismographe, les riverains de la rue Georges Clémenceau soulignent le manque de places de parking et se plaignent du stationnement anarchique sur les trottoirs.

R : Véronique VISY va se rapprocher de Bernard BERTHELIER premier adjoint et Leslie BRIAND responsable du service Tranquillité de la Population pour les informer de la situation.

L'animatrice et l'élue rappellent que dans ce type de cas, il ne faut pas hésiter à faire appel à la police municipale, qui verbalisera les incivilités, plutôt que de vouloir faire des aménagements pour contrer ces mauvais comportements.

Q : Un membre informe Cyril LAGARDE que du "pourpier sauvage " ressort des trottoirs récemment refait de la Rue DEBUSSY. Il se propose de lui transmettre les photos.

R : Cyril va faire le relai avec le service qualifié pour effectuer une analyse et tiendra informé l'animatrice.

Q : La sortie de la rue de la Sumène (côté rue de la Cère) est compliquée et assez dangereuse. Plusieurs véhicules des riverains de la rue de la Cère, sont stationnés sur le trottoir côté impair (à partir du 59-61-63 etc.). Pour franchir le stop de la rue de la Sumène il n'y a quasiment pas de visibilité de la circulation venant de la gauche. Certains membres proposent l'installation d'un miroir en face sur un poteau électrique existant ou est déjà apposé le panneau « rue de la Cère ».

R : Valérie va informer le service compétent pour une évaluation de la demande.

Q : Certains membres constatent le mauvais état du trottoir avenue Charles de Gaulle (au dessus du magasin Conforama). Ils relèvent également le côté dangereux de cette portion car pas de mur ou de barrière servant de protection entre le trottoir et le talus.

R : L'animatrice va transmettre l'information au service adéquat et fera un retour sur une prochaine réunion.

Q : Une parcelle de terrain (forme triangle) à l'arrière de l'épicentre rue du Dr Patrick Béraud sert apparemment de dépotoir. Cet espace n'appartient pas à l'entreprise Matière et les membres souhaiteraient savoir qui en est le propriétaire pour éventuellement lui demander de mieux entretenir le lieu.

R : Après une recherche sur le SIG (Système d'Information Géographique) de la ville d'Aurillac, il s'avère que la zone dépend de la CABA.

Véronique VISY invite les personnes présentes à être les ambassadeurs de leur quartier, afin de relayer les informations.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)

Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr